

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 06/08/2024 - 11708 - 2020 B 01086 - 887 486 041 - 39 Europe

39 Europe - Bilan Comptable 20210901 - 20220831

ACTIF				PASSIF			
	Brut	Amort et provisions	Net		Brut	Amort et provisions	Net
<i>Immobilisations incorporelles</i>				<i>Capitaux propres</i>			
Frais d'établissement			0	Apports en numéraire			39
Fonds de commerce			0	Apports en nature	0		0
Logiciels			0				
Autres immobilisations incorporelles			0	Reserves			0
Total			0				
				Report à nouveau			
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains			0	Résultat de l'exercice			0
Constructions			0				
Equipements, Matériels, Installations			0	Subventions d'investissement			0
Autres immobilisations corporelles			0				
Total			0				
<i>Immobilisations financières</i>							
Cautions immobilières			0				
Total de l'actif immobilisé			0	Total des capitaux propres			39
<i>Stocks</i>				<i>Emprunts</i>			0
Marchandises			0				
Matières Premières			0	Comptes courants associés			0
Total			0				
				Dettes fournisseurs			0
<i>Créances</i>							
Créances fournisseurs			0	Dettes fiscales et sociales			0
Créances clients			0				
Crédit de TVA			0				
Autres Créances			0				
Total			0				
Trésorerie			39				
Total de l'actif circulant			39	Total des dettes			0
Total de l'actif			39	Total du passif			39

Certifié conforme
le 20220804
Samuel Barbanel
Gérant

10/10/1944

10/10/1944

10/10/1944

10/10/1944

10/10/1944

10/10/1944

EURL 39 EUROPE

Au capital de 39 euros

Siège social : 305 rue du Restel, 01210 Ornex

887 486 041 R.C.S. Bourg-en-Bresse

Décision de l'associé unique gérant du 31 Août 2022

Le 2022-08-31 à Ornex

Le soussigné Samuel Barbaud, associé unique et gérant de la société 39 Europe a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 août 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Il a pris les décisions suivantes

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2022, qui se traduisent par un bénéfice de 0 euros.

Il approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 0 euros au poste report à nouveau pour un montant de 0 euros.

Exercice clos le 31 août 2022

L'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

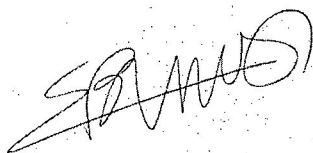
TROISIEME DECISION

L'associé unique, en application des dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, déclare qu'il n'a été conclu aucune convention de ce type au cours de l'exercice écoulé.

De tout ceci dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions.

Fait à Ornex, le 31 Aout 2022

Le fondateur et gérant,
Samuel Barbaud



39 Europe
SIREN 887 486 041

Restel, 305
01210 ORNEX
sam@lectrum.eu
+41 79 740 3972

Ornex, le 2 juillet 2024

Greffes du Tribunal de Commerce
32 Avenue Alsace Lorraine
01000 Bourg en Bresse

Objet : Comptes 39 Europe 2022 et 2023
Référence Greffe : mygbatch / 2020 B 01086
Référence SIREN : 887 486 041

Madame, Monsieur,

Ayant reçu une injonction de votre part, je ne peux que vous confirmer par la présente que ma société n'a eu aucune activité économique. Ceci je l'espère excusera le délai pour répondre à vos demandes de présentation de ses comptes puisque le courrier n'était pas traité.

A toute fin de régularisation, vous voudrez bien trouver ci-joint :

1. Le procès Verbal de l'Assemblée Générale pour les années 2022 et 2023
2. Le bilan comptes et résultats pour les années 2022 et 2023

Je vous ai également adressé ce jour par virement bancaire la somme de 91.92 € en règlement de vos frais de gestion de mon dossier comme demandé par le courrier du 11 juin 2024 que m'a adressé la SELAARL AHRES sous la référence V142901.00

Sincères salutations,

Le fondateur et gérant,
Samuel Barbaud

